

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05/06/2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames, Stéphanie COLIN, Aurélie QUEHEN et Evelyne WILFART.
Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Danielle CHARTON donnant pouvoir à Stéphanie COLIN
Philippe ROBIN donnant pouvoir à Victor SALGUEIRO SENRA

Absents excusés : Christian BONNEMAISON et Christelle FOUCHÉ

Absents : Véronique DECELLE, Audrey LONJARET et Éric DE AZEVEDO

Secrétaire de séance : David ALRIVIE

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie N° 001 _ 100624

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse d'Épargne dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE à l'unanimité,

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie pour un montant total de 280 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée : 1 an

Marge sur €str : 1.5 %

Autres : Si taux indexé, index flooré à 0

Calcul des intérêts : Exact / 360

Paieement des intérêts : Trimestriel

Commission d'engagement : 280 €

Validité de l'offre : validité de 30 jours

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Décision modificative n° 1 – Budget Eau
N° 002 _ 100624**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget EAU 2024 pour pouvoir régulariser un dépassement de crédit au chapitre 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE la modification suivante :**

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourniture non stockable	10 000 €	
D 678 Titres annulés sur exercices antérieurs		10 000 €

- **DONNE son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 10

**Vente de reliquats de bois
N° 003 _ 100624**

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1^{er} adjoint propose de vendre des reliquats de bois pour la quantité de 77 stères à la société AGRIFORET, au tarif de 5 € le stère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE de vendre 77 stères de bois à la Société Agriforêt et fixe le prix du stère à 5 €**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.**

Vote : Pour 10

INFORMATIONS

Manifestations :

21 juin : Fête de la musique à 19 h à la Maison de la Culture.

26 juin : Inauguration du marché à partir de 17h.

29 juin : Commémoration à la stèle des Fourneaux à 11 heures.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 8 juillet 2024 à 19 heures

Lundi 16 septembre 2024 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 10/06/2024 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Délibération n° 002 – 10/06/2024 : Décision modificative n° 1 – Budget Eau

Délibération n° 003 – 10/06/2024 : Vente de reliquats de bois